

COMMUNIQUE de PRESSE

Contrôles alcoolémie menés sur les navires de transport de voyageurs 30 septembre 2018

Dimanche 30 septembre, l'Unité Littorale des Affaires Maritimes, appuyée par le peloton motorisé de gendarmerie d'Auray, a procédé à un **contrôle d'alcoolémie des marins** travaillant sur les vedettes à passager au départ du port de Vannes.

Ce type d'opération est totalement innovant dans le secteur maritime et dû à une évolution réglementaire qui autorise les Affaires maritimes, dans le but évident de protéger les usagers, à effectuer ces contrôles.

Ainsi, **5 vedettes comprenant 15 membres d'équipage en tout ont été contrôlées et 2 infractions pour « exercice des fonctions de capitaine, chef mécanicien ou personne exerçant la veille sous l'empire d'un état alcoolique » ont été relevées** et vont faire l'objet d'une transmission au parquet. Les personnes impliquées encourent conformément à l'article L5531-45 du code des transports, deux ans d'emprisonnement, 4 500 euros d'amende et la suppression de leurs brevets de marine marchande.

D'autres contrôles seront diligentés dans les mois à venir afin de s'assurer que ces comportements inacceptables qui mettent en danger les passagers comme les autres usagers de la mer ne se renouvellent pas.



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan